



**LETTRE D'INFORMATION N° 8
A l'intention des parlementaires**

**La création de la Direction des Etudes, de l'Innovation et de la Prospective :
un projet stratégique pour la CNIL**

La création début 2011, au sein de notre Commission, d'une Direction en charge des Etudes, de l'Innovation et de la Prospective, constitue l'ultime étape de la transformation de notre organisation, engagée au lendemain de l'adoption de la loi du 6 août 2004, qui modifie de manière significative la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Une mission d'analyse et de conseil prospectif devenue indispensable

Grâce à ce nouvel outil, notre Commission sera en mesure de faire face aux nouvelles responsabilités qui lui incombent, dans un contexte de développement massif et accéléré des nouvelles technologies, qui posent des questions très délicates en matière de protection de la vie privée et des libertés.

Dotée d'un budget spécifique destiné à la réalisation d'études, d'enquêtes et de sondages, réalisés notamment grâce à des partenariats extérieurs conclus avec des experts informatiques, mais également des sociologues, des économistes, des philosophes (etc...), cette Direction éclairera notre Commission dans ses décisions et ses modes d'intervention, et lui permettra ainsi d'être ainsi au cœur des débats, qu'ils soient technologiques, juridiques ou sociétaux.

La création d'un laboratoire expérimental

Parallèlement à la création de cette Direction, notre Commission se dotera prochainement d'un laboratoire expérimental, doté de moyens informatiques spécifiques. Cette structure expérimentera, en temps réel, les produits et applications innovantes arrivant sur le marché, afin de mieux comprendre ces nouvelles technologies et d'anticiper leurs impacts sur la vie privée de nos concitoyens : en matière de vidéoprotection (vidéosurveillance), de géolocalisation, de biométrie, de développement des applications liées à Internet...

Une collaboration renforcée avec le Parlement

Cette Direction a vocation, dans les prochains mois, à mettre son expertise technique au service des parlementaires et des différents organes en charge des thématiques technologiques (commissions permanentes, missions d'information, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Délégation sénatoriale à la prospective...), conformément à sa mission.

Alex Türk

Alex TÜRK
Président de la CNIL